



Vous venez probablement d'être destinataire d'un courrier signé par ENEDIS. Nous ne reviendrons pas ici sur les contrevérités, approximations, erreurs, faux semblants, qui émaillent cette propagande.



Le compteur Linky, hérésie économique, est une aberration pour la santé et une abomination

pour l'environnement.

Enedis affirme, sans légitimité, dans sa réponse trompeuse, que la pose du compteur est obligatoire ; or, propriétaire ou locataire, **vous pouvez refuser le Linky à titre individuel. HELAS**, refuser le Linky par courrier (même par voie d'huissier) ne suffit pas, les sociétés privées chargées du déploiement bafouent totalement votre position.

Les poseurs s'activent par ruse et en votre absence sur un coffret qui n'est pas à Enedis. Donc, comme aujourd'hui en France refuser par courrier ne suffit plus, il faut agir !

C'est parfaitement légal.

Cas 1) votre compteur est dans votre logement, ou dans votre jardin enclos : Ne vous laissez pas intimider par les mensonges et les ruses des installateurs de Linky,

Gardez porte close, la loi vous protège !

Cas 2) votre compteur est hors de votre logement et accessible depuis les parties communes de l'immeuble ou depuis la rue : n'hésitez pas à le protéger par tous moyens matériels. **Important** : indiquez par un panneau qu'il s'agit d'une propriété privée.



En appel dans un jugement édifiant du 20 juin 2017, le T.A de La Rochelle a affirmé de façon parfaitement claire que les installateurs de Linky n'ont absolument pas le droit de casser les protections installées devant son compteur par l'habitant. **Vous avez le droit** de refuser le compteur Linky, ne vous laissez pas tromper par les mystifications d'Enedis qui, dans son récent courrier, se permet même de

menacer : « **En cas d'obstruction persistante à son changement vous serez soumis à un "relevé spécial" payant une fois par an.** » : FAUX !! aucune disposition de ce genre n'a été votée, il ne s'agit à nouveau que de rumeurs destinées à effrayer les citoyens. Et même si un futur gouvernement voulait mettre une telle mesure en œuvre, il lui faudrait faire adopter une loi qui ne manquerait pas d'être immédiatement attaquée en justice : pour introduire une différence de traitement entre les usagers, encore faudrait-il pouvoir prouver qu'un usager doté d'un compteur ordinaire coûte plus cher qu'un usager "linkysé" ... alors que c'est probablement l'inverse qui est vrai ! Si vous êtes confronté au poseur, filmez votre entretien, faites-vous aider par vos voisins, plus nous serons nombreux à refuser le compteur malfaisant Linky, moins Enedis et les politiciens pourront mettre en place des mesures de rétorsion.

